



Centre
de services scolaire
de Portneuf
Québec



Document aux parents 25-26



“Guider chaque élève vers
l’atteinte de ses cibles”_.

École de la Morelle
410, rue de l’Aréna
Saint-Ubalde (Québec),
G0A 4L0
Tél.: 418-277-2160
epmo@cssportneuf.gouv.qc.ca

HORAIRE ET COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

AVANT-MIDI		APRÈS-MIDI	
Entrée des élèves	7h55	Entrée des élèves	12h31
Début des cours	8h	Début des cours	12h36
Récréation	10h01 à 10h21	Récréation	13h51 à 14h11
Fin des cours	11h15	Fin des cours	15h05
Départ des élèves	11h20	Départ des autobus	15h10

Notez qu'il y a de la surveillance dans la cour de l'école à partir de 7h55 le matin et de 12h31 le midi.

En dehors de cet horaire, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Le secrétariat de l'école est ouvert de **8h à 11h20** et de **12h35 à 15h10**.

POUR NOUS REJOINDRE:

Téléphone : 418-277-2160 poste 2160

Courriel : epmo@cssportneuf.gouv.qc.ca

Page Facebook de la Morelle

L'école de la Morelle a sa page Facebook. Vous pouvez dès maintenant « Aimer la page »! Vous aurez accès à toutes les informations en lien avec la vie de l'école. Cette page sera une belle vitrine et nous espérons que ce moyen de communication sera efficace! Voici le lien :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61564246371317&mibextid=LQQJ4d>

Site Web de l'école:

Vous êtes invités à visiter le site Web de l'école de la Morelle. Tout au long de l'année, nous y consignerons plusieurs informations importantes ainsi qu'un suivi sur les activités vécues par les élèves. Ce site est notre allié afin de bien vous informer sur la vie scolaire de votre enfant! Bonne visite! <https://cssportneuf.gouv.qc.ca/ecoles/morelle/>

POUR JOINDRE LA DIRECTION:

Si vous désirez rejoindre la direction de l'école, Josianne Matte, nous vous demandons de laisser un message à Chantale Germain au 418-277-2160 poste 2160 ou par courriel cgermain@cssportneuf.gouv.qc.ca . Elle pourra transférer votre message à la direction.

VISITE À L'ÉCOLE:

Tout visiteur doit se présenter au secrétariat à son arrivée à l'école. Il n'est pas possible de se rendre directement en classe alors qu'un enseignant a en charge son groupe d'élèves. Merci pour votre compréhension et votre habituelle collaboration!

PROJET ÉDUCATIF

NOTRE MISSION

Le projet éducatif de l'école de la Morelle vise à **guider chaque élève vers l'atteinte de ses cibles.**

Cette mission s'actualise à travers chacune des orientations et chacun des objectifs. Elle est également en lien avec les principaux enjeux identifiés par l'école :

- La réussite de tous les élèves;
- Le bien-être physique et psychologique des élèves.

NOTRE VISION

Assurer un milieu sain et sécurisant permettant une culture de collaboration et de respect favorisant l'engagement de tous, dans une perspective de réussite.

Voici nos orientations :

- ✓ Accroître la réussite des élèves en s'assurant du plein potentiel de chacun;
- ✓ Offrir un milieu de vie bienveillant et stimulant.

NOS VALEURS

Les valeurs de l'école imprègnent les actions des intervenants et des élèves. Elles permettent de soutenir la mission dans les comportements au quotidien.



MEMBRES DU PERSONNEL

ANNÉE 2025-2026

Michelle Dupéré	Enseignante préscolaire 4-5 ans (10 élèves)
Frédérique Tremblay	Enseignante préscolaire 5 ans (9 élèves)
Annie Van Den Broek	Enseignante 1 ^{re} -2 ^e année (16 élèves)
Mélanie Perron	Enseignante 3 ^e -4 ^e année (18 élèves)
Caroline Marquis	Enseignante 4 ^e -5 ^e année (15 élèves)
Geoff Diannsohn	Enseignant 5 ^e - 6 ^e année (partie anglais intensif) (22 élèves)
Sandra Noreau	Enseignante 5 ^e -6 ^e année (partie français et mathématiques)(22 élèves)
Vanessa Crête	Enseignante en anglais (retrait préventif, sept. 25 à juin 26)
Marie-Christine Morais	Enseignante en anglais (rempl. sept. 25 à juin 26)
Dominic Beaupré	Enseignant en éducation physique
Pascal Julien	Enseignant en musique
Faërie Gérin-Lajoie Ferland	Orthopédagogue
Camille Julien	Enseignante (allègement au préscolaire 4-5 ans)
Laura Leclerc-Naud	Enseignante (allègements au primaire)
Carolann Auger	T.E.S.
Émy Perron	T.E.S.
Sara Paquin	P.E.H. et éducatrice au service de garde
Laurence Naud-Denis	Orthophoniste
Nicole Devault	Psychologue
Valérie Lefebvre	Psychoéducatrice
Cynthia Tessier	Infirmière du CLSC
Pascal Bertrand	Concierge
Guylaine Rivard	Responsable du service de garde (sept. à oct. 2025)
Meggie Villeneuve	Responsable du service de garde (Oct. 25 à juin 26)
Chantal Tessier	Éducatrice au service de garde et aide à la classe
Véronique Trottier	Éducatrice au service de garde et aide à la classe
Chantale Germain	Secrétaire d'école
Josianne Matte	Directrice

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est composé d'un nombre égal de parents et de membres du personnel auxquels s'ajoutent deux représentants de la communauté. C'est lors de l'assemblée générale des parents qu'il y a comblement des postes vacants.

<ul style="list-style-type: none">▪ Parents : Annick Dufour, présidente Valérie Auger, vice-présidente Joanie Paquet Stéphanie Trudel	<ul style="list-style-type: none">▪ Enseignants : Michelle Dupéré Camille Julien
<ul style="list-style-type: none">▪ Membre de la communauté : Marie-Eve Durand	<ul style="list-style-type: none">▪ Personnel de soutien: Chantale Germain Guylaine Rivard
	<ul style="list-style-type: none">▪ Directrice : Josianne Matte

Les principales fonctions de ce comité :

- Approuver les grandes orientations éducatives de l'établissement ;
- Approuver les mesures d'encadrement des élèves ;
- Approuver les services extrascolaires et les services à la communauté.

Le conseil d'établissement prend des décisions importantes liées à la vie de l'école. La gestion des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la direction pédagogique relèvent de la direction de l'école. La direction assiste à toutes les réunions.

MESURES DE SECURITE ET ENCADREMENT DES ELEVES

L'école est un milieu de vie qui assure aux enfants un environnement sécuritaire et favorable à leur épanouissement. Chaque élève qui nous est confié est en présence d'un adulte responsable en tout temps, que ce soit en classe ou lors des récréations. Plusieurs règles liées à l'encadrement des élèves sont aussi en place. Elles ont toutes pour but :

- ✓ **d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent notre école;**
- ✓ **de maintenir un climat propice aux apprentissages ;**
- ✓ **de permettre à tout le personnel de poser des interventions concertées.**

RÈGLES DE VIE :

Dans une école, les règles de vie, c'est un peu comme le « **code de la route** »: cela précise ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Le respect des règles de vie favorise les relations harmonieuses entre toutes les personnes de l'école. C'est une clé importante à la réussite scolaire et aussi à l'apprentissage de la vie en société.

Comme dans toute société, le non-respect des règles entraîne des conséquences. **C'est l'adulte qui, en fonction de la situation, convient d'une conséquence avec l'élève. Le but de la conséquence est de venir en aide à l'élève pour qu'il puisse réparer son geste et améliorer son comportement.**

RÈGLES	EXEMPLES DE COMPORTEMENTS ATTENDUS
Je respecte les autres dans mes paroles et mes gestes	<ul style="list-style-type: none">▪ J'utilise un langage poli et respectueux;▪ Mes gestes sont gentils envers tous, j'évite la bousculade;▪ Je réponds poliment et j'accepte les consignes sans répliquer;▪ Je m'interdis toutes formes de violence : bataille, menace, intimidation, etc.;▪ Je laisse à la maison, tout objet dangereux ou illégal.
Je circule calmement et de façon sécuritaire en tout temps	<ul style="list-style-type: none">▪ Je circule dans l'école sans faire de bruit inutile;▪ Je marche au lieu de courir;▪ Je descends et je monte les marches une par une.
Je respecte mon environnement et le matériel mis à ma disposition	<ul style="list-style-type: none">▪ Je prends soin des jeux mis à ma disposition;▪ Je garde propres les locaux de mon école;▪ Je prends soin du matériel scolaire et des livres de bibliothèque;▪ J'utilise les ordinateurs avec le plus grand soin possible.

Téléphone cellulaires

Les téléphones cellulaires sont interdits dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec à partir du 18 septembre 2025, y compris pendant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction découle d'une recommandation de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et vise à réduire les distractions et le cyberharcèlement.

Madame/Monsieur

Le ministère de l'Éducation du Québec a annoncé des changements majeurs pour les écoles de la province, incluant l'obligation pour les élèves de s'adresser au personnel scolaire en utilisant « madame, monsieur. Cette mesure, qui fait partie d'un plan visant à renforcer le civisme et le respect, doit être intégrée aux codes de vie de toutes les écoles, publiques du Québec. Cette nouvelle règle de vie est maintenant en vigueur.

ARRIVÉE À L'ÉCOLE :

La surveillance des élèves est assurée aux périodes d'accueil, de récréation et de sortie. **Ainsi, aucun enfant ne doit arriver avant les heures d'accueil (7h55 et 12h31) ni demeurer sur la cour de l'école après les heures de sortie (11h20 et 15h10). Merci de respecter cet horaire! Voici l'organisation de l'arrivée et de la sortie des élèves :**

Arrivée des élèves

7h55 : Arrivée des autobus à l'avant de l'école et débarquement des élèves. Ils seront dirigés vers une porte précise selon leur classe.

7h55 : Arrivée des élèves en auto et à pied sur le coin de l'école. Ils seront dirigés vers une porte précise selon leur classe. Il est recommandé que les parents aillent reconduire leur enfant sur le coin de l'école.

12h31 : Arrivée des élèves en auto et à pied sur le coin de l'école. Ils seront dirigés vers une porte précise selon leur classe. Il est recommandé que les parents aillent reconduire leur enfant sur le coin de l'école.

Sortie des élèves

11h15 : Nous demandons aux parents de se stationner **dans le stationnement devant l'aréna**. Les enfants sortiront par leur porte respective et se dirigeront vers les voitures.

15h05: Les autobus se stationneront vis-à-vis le terrain de basketball sur le côté de l'école. Les enfants sortiront par leur porte respective et se dirigeront vers les autobus.

15h05 : Nous demandons aux parents en voiture de se stationner **dans le stationnement devant l'aréna**. Les enfants qui partent en auto ou marcheurs sortiront par leur porte respective et se dirigeront vers ce stationnement.

Un surveillant vous donnera le signal pour quitter de manière sécuritaire lorsque tous les enfants seront dans les voitures (et dans l'autobus à 15h10).

Ne pas quitter avant d'avoir l'autorisation du surveillant.

La sécurité de tous nous tient à cœur!

Merci pour votre habituelle collaboration.



EN DEHORS DES PÉRIODES DE SURVEILLANCE, LA RESPONSABILITÉ RELÈVE DES PARENTS.

Nous demandons votre collaboration pour que les enfants n'arrivent pas trop tôt à l'école. Ces périodes sont souvent propices à différents conflits. Merci pour votre habituelle collaboration!

Attacher son chien

Toujours dans le but d'assurer la sécurité de tous, les chiens doivent toujours être maintenus en laisse dans les lieux publics.

BICYCLETTES :

L'élève qui vient à l'école à bicyclette doit la ranger, dès son arrivée, sur les supports prévus à cet effet. En aucun temps, les élèves utilisent leur bicyclette ou celle des autres dans la cour de l'école durant l'horaire scolaire.

L'école ne peut être tenue responsable de bris ou de vol des bicyclettes utilisées et rangées à l'école. Par contre, si nous sommes témoins d'un geste de vandalisme pendant les périodes de surveillance, le règlement de l'école s'applique. Il y a réparation et les parents de l'élève fautif sont informés de la situation et assument les frais encourus.



TRANSPORT SCOLAIRE :

Seuls les élèves inscrits sur les trajets seront acceptés. **Aucun laissez-passer quotidien ne pourra être émis pour l'utilisation du transport scolaire. Donc, un enfant ne pourra utiliser un autre transport que le sien pour se rendre à une adresse différente de la maison. L'élève devra prendre le même véhicule en tout temps.** Les élèves doivent suivre en tout temps la réglementation du transport scolaire du Centre de services scolaire de Portneuf. Une copie des règlements du transport est disponible sur le site web suivant : <https://cssportneuf.gouv.qc.ca/uploads/documents/cssPortneuf/Regles-de-conduite-en-transport-scolaire.pdf>

Un élève qui marche habituellement ne peut pas prendre l'autobus occasionnellement pour aller chez une gardienne, des amis ou un membre de la parenté.

NOTE : En respect avec le Code de la sécurité routière, il est strictement interdit de transporter des objets dépassants 23 X 40 X 55 cm, ou des objets coupants ou tranchants (ex. : patins à lames) sauf s'ils sont placés dans un bagage à main fermé.

**POUR TOUTE AUTRE QUESTION EN LIEN
AVEC LE TRANSPORT SCOLAIRE,
NOUS VOUS INVITONS À VOUS RENDRE SUR LE SITE
DU SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE:**

[HTTPS://CSSPORTNEUF.GOUV.QC.CA/PARENTS-ET-ELEVES/TRANSPORT-SCOLAIRE](https://cssportneuf.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/transport-scolaire)



SYSTÈME DE CAMÉRAS À L'ÉCOLE

Depuis un an, des caméras extérieures de surveillance ont été installées autour de l'école afin de pouvoir prévenir le vandalisme et intervenir si cela se produit. Les images ne seront visionnées que par la secrétaire, la direction et, au besoin si celle-ci y fait appel, par la sûreté du Québec. Avec notre belle cour d'école revitalisée, nous souhaitons que celle-ci puisse rester attrayante et sécuritaire pour les élèves le plus longtemps possible

ABSENCES DES ÉLÈVES :

La fréquentation scolaire est une obligation et les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation. Si l'absence est prévue, en aviser l'enseignant(e) et la secrétaire de l'école via Mozaïk, par courriel (ou vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de l'école). Pour les communications écrites avec l'école, il est très important d'y indiquer la date de votre message.

Si l'absence est non prévue, **la signaler immédiatement à l'école**, via Mozaïk, par courriel ou sur la boîte vocale et ce pour les absences du matin et de l'après-midi. Nous demandons **de mentionner la raison de l'absence** et la durée si elle est connue.

Pour les absences anormales répétées d'élèves, la direction doit prendre les mesures nécessaires pour rétablir la situation. Et en cas de non-collaboration de la famille, un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse doit être fait.

RÉCRÉATIONS :

Durant les récréations, les élèves participent aux activités extérieures de leur choix. Parfois, des activités sont organisées et choisies par leur groupe respectif. Exceptionnellement et uniquement pour des raisons de santé, les élèves pourront demeurer à l'intérieur si les parents en fournissent les motifs par écrit à l'école. En cas de pluie, froid intense (-27 et moins) ou Épisode de chaleur : La température atteint 30 °C **ET** le facteur humidex est de 40 **ET** ces deux conditions durent pendant au moins une heure., les élèves demeurent à l'intérieur de l'école et participent à des activités dans les classes ou selon les disponibilités des locaux.



JEUX À L'ÉCOLE:

Nous demandons aux élèves de laisser à la maison les jeux (Ex. : balles, jeux électroniques, Ipad, gadgets de toutes sortes). Ces articles sont souvent prétextes à des conflits entre les enfants. De plus, ils peuvent être l'objet de bris, de vol ou occasionner des accidents. De tels objets seront confisqués par les enseignants si un simple avertissement ne suffisait pas.

Toutefois, si un enseignant organise une activité spéciale, il peut arriver qu'on autorise aux enfants d'apporter un objet quelconque. L'enseignant vous informera de la tenue de cette activité par écrit.

UTILISATION DU TÉLÉPHONE :

Pour une **raison valable** et avec l'autorisation de leur enseignant(e), les enfants peuvent utiliser le téléphone de l'école.

TENUE VESTIMENTAIRE:

Les élèves se présentent à l'école :

- ✓ Dans une tenue propre, non provocatrice et cheveux coiffés;
- ✓ Les bottes pour l'extérieur ainsi que les casquettes, les tuques et les lunettes fumées sont interdits en classe;
- ✓ À l'intérieur, l'élève doit porter des souliers, des sandales ou des espadrilles ; on ne peut pas circuler en pantoufles, ni en chaussettes. À l'extérieur, nous demandons le port d'espadrilles pour des raisons de sécurité. Les sandales bien attachées à la cheville sont tolérées.
- ✓ Les chandails doivent couvrir les épaules et le dos; les camisoles à fines bretelles ne sont pas acceptées. Le chandail doit toujours rejoindre le pantalon ou la jupe (pas de bedaine...);
- ✓ Le maquillage et le parfum sont interdits;
- ✓ Le bermuda est accepté mais pas le « short ».

Si un élève portait des vêtements jugés inadéquats, un membre du personnel le rencontrera, jugera de la situation et lui demandera de porter des vêtements adéquats. Les parents en seront informés.

CHAUSSURES

Afin de garder les locaux de notre école propres, nous demandons aux élèves d'avoir deux paires de chaussures (qui ne marquent pas les planchers). Une paire est utilisée à l'intérieur (en classe et pour les cours d'éducation physique) alors que l'autre sera utilisée à l'extérieur.

TENUE VESTIMENTAIRE POUR LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ:

Les élèves doivent porter, en tout temps, un costume adéquat autre que les vêtements portés en classe (short, t-shirt avec manches, bas et espadrilles) pour le cours d'éducation physique. Ils devront enlever tout bijou pouvant causer des blessures. Les cheveux longs doivent être attachés.

FÊTES D'ENFANTS

Nous vous prions, si votre enfant a une fête, de transmettre les invitations aux autres élèves **en dehors du cadre de l'école**. De cette façon, cela évitera d'avoir des enfants qui se sentent mis à part dans la classe lorsque ceux-ci ne reçoivent pas de carte d'invitation. Merci de votre collaboration!

COLLATIONS ET LES BOÎTES À LUNCH :

Afin de promouvoir de saines habitudes alimentaires, il est fortement conseillé de fournir un repas équilibré ce qui favorise l'énergie et la concentration tout au long de la journée. Les aliments qui contiennent des arachides, des noix et des amandes sont défendus en tout temps à cause des allergies.

Grâce au Club des petits déjeuners, à chaque matin, nous pouvons offrir une collation santé à tous les élèves. Si votre enfant veut prendre une collation en après-midi, nous vous demandons donc de la lui fournir. Cette année, Oriana Morales est la responsable des collations, en collaboration avec le Club des petits déjeuners.

Campagne de promotion « Les collations pour l'école » : En ce début d'année scolaire, nous sommes heureux de vous présenter la campagne de promotion « Les collations pour l'école ». Cette campagne souhaite :

- ✓ Promouvoir de saines habitudes alimentaires;
- ✓ Favoriser la réussite scolaire;
- ✓ Aider votre enfant à grandir en santé.

Voici un **feuillelet d'information** incluant des suggestions de collations nutritives. De plus, tout au long de l'année scolaire, nous vous partagerons de l'information. Ensemble, aidons les enfants à développer de saines habitudes alimentaires pour grandir en santé!



Les collations pour l'école

Idées de collations:

- Raisins + Fromage
- Carotte + Hummus
- Œuf cuit dur + Céleri
- Muffin maison + Yogourt

Respecter la faim de l'enfant
Sa faim peut changer d'une journée et d'une collation à une autre.

Planifier les collations
Questionnez votre enfant sur ses goûts et son appétit. Faites une liste de ses 10 à 15 collations préférées.

Choisir des légumes et des fruits selon les saisons et les rabais.

Conservateur les aliments
Utilisez un bloc réfrigérant (Ice Pak) pour garder les aliments au frais.

Utilisez des contenants faciles à ouvrir, réutilisables ou recyclables.

Discuter des allergies alimentaires
Parlez à votre enfant des allergies et dites-lui de ne pas partager ses collations.

2 minutes au moins 2 fois par jour

Quand j'ai soif, je bois de l'eau!

Après la collation, rincer sa bouche avec de l'eau pour diminuer le risque de carie.

Suggestions de légumes et de fruits:
Banane, bleuet, brocoli, carotte, céleri, champignon, chou-fleur, clémentine, concombre, courgette, fraise, framboise, haricot, melon, mûre, orange, pêche, poire, poivron, pomme, raisin, tomate cerise, salade de fruits, compote de fruits non sucrée, fruits en conserve sans sucre ajouté, etc.

Suggestions d'aliments avec des protéines:
Fromage, œuf cuit dur, trempette à base de légumineuses (ex. hummus) ou de tofu, légumineuses (ex. fèves de soya/edamame, pois chiches grillés), lait, yogourt, boisson de soya.

Suggestions d'aliments avec des grains entiers:
Bagel, craquelins, muffin maison, pain, mini naan, mini pita, galette maison, céréales sèches à grains entiers.

Sans arachides et sans noix

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Québec



Idées de collations

Sans arachides et sans noix

Collation légère = un seul aliment
Collation soutenante = plus d'un aliment

Exemples de collations soutenantes:

Raisins + Fromage	Céréales sèches à grains entiers + Pouding au lait maison	Pomme + Yogourt
Lait + Muffin maison	Cantaloup + Pois chiches grillés	Carotte + Hummus
Poivron + Fromage cottage	Céleri + Œuf cuit dur	Craquelins à grains entiers + Tartinade de tofu

Les collations pour l'école

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Québec

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Au primaire, les activités parascolaires physiques et sportives se poursuivent. Certaines activités parascolaires sont proposées aux enfants sur l'heure du dîner ou après l'école. Une offre a été envoyée aux élèves de 5^e-6^e année – basketball sur l'heure du dîner. Nous sommes convaincus qu'elles contribuent à développer le sentiment d'appartenance à l'école de La Morelle. Organisées par le personnel de l'école, le service des loisirs de la municipalité et par la direction, elles ne représentent aucune obligation de votre part. Lorsqu'il y a des coûts, ces activités sont défrayées par les parents.

Les réfrigérateurs sont réservés aux élèves utilisateurs du service de garde. Si votre enfant participe aux activités parascolaires et qu'il a besoin d'apporter un dîner froid, nous vous conseillons de mettre un bloc réfrigérant dans sa boîte à lunch et de le laisser à son casier. Merci pour votre précieuse collaboration!

INTERDICTION DE FUMER :

En conformité avec la loi sur le tabac et la politique sur l'interdiction de fumer Du Centre de services scolaire de Portneuf, il est interdit de fumer **en tout temps** sur les terrains de l'école de la Morelle.

DIFFUSION ET L'UTILISATION DE PHOTOS:

Notre école pourrait publier des photos et des vidéos d'activités reliées au vécu scolaire. Elle le ferait sur différentes plateformes numériques lors de l'année scolaire en cours. Par exemple :

- ✓ Bulletin d'informations aux parents ou aux répondants;
- ✓ Site Web et page Facebook de l'établissement scolaire;
- ✓ Plateformes numériques à des fins éducatives qui peuvent ou non être hébergées au Canada, par exemple : Classroom, Mozaïk, Suite Microsoft, etc.



Le nom de votre enfant ou tout autre renseignement permettant de l'identifier personnellement ne seront pas utilisés dans les publications des photos ou des vidéos.

Il est à noter que des photographies ou des enregistrements peuvent être pris par des élèves ou des répondants lors de spectacles, de sorties ou d'activités éducatives. La diffusion et l'utilisation de ces photographies ou de ces enregistrements est interdite à moins d'avoir obtenu le consentement de la personne responsable de l'élèves (adulte 18 ans et +).

Lorsque vous inscrivez votre enfant, via le portail Mozaïk, vous êtes invités à cocher si oui ou non vous autorisez l'école pour la prise des photos pédagogiques et pour la prise des photos promotionnelles.

SERVICES A L'ÉLÈVE

L'ÉCOLE OFFRE DE NOMBREUX SERVICES POUR REpondre AUX BESOINS DES ÉLÈVES.

À l'école, les élèves reçoivent des services qui les aident à développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, leur sentiment d'appartenance, leur créativité et leur initiative, tout en assurant leur sécurité. On les appelle les « services complémentaires » parce qu'ils sont complémentaires à l'enseignement. Ils sont offerts par des professionnels ou des techniciens qui sont rattachés à une ou plusieurs écoles selon les besoins des élèves.

ORTHOPEdagogie :

Pour les élèves en difficulté d'apprentissage, nous offrons de l'aide en orthopédagogie. Cette aide, en français ou en mathématiques, est généralement offerte à la demande du titulaire de l'élève.

- Parfois l'enfant est retiré de sa classe pour travailler seul avec l'orthopédagogue ;
- Parfois, l'orthopédagogue rencontre un groupe d'élèves ;
- Parfois, l'orthopédagogue intervient en classe avec l'enseignant(e).



À l'école, ce service est offert par Faërie Gérin-Lajoie Ferland.

ÉdUCATION SPÉCIALISÉE :

Une technicienne en éducation spécialisée rencontre les élèves en difficulté de comportement ou d'adaptation. Elle outille les élèves afin qu'ils puissent mieux gérer leur comportement.

En collaboration avec le personnel, elle organise également des activités de prévention dans les classes et dans l'école. Ce type d'activités s'adresse à tous les élèves. Les interventions de l'éducatrice se font parfois individuellement, mais la plupart du temps en petits groupes et dans les classes. C'est le rôle de Carolann Auger et d'Émy Perron.

PSYCHOLOGIE :

Un support en psychologie permet de :

- Conseiller les enseignants et les parents ;
- Évaluer et de diagnostiquer les enfants référés ;
- Fournir des informations pertinentes ;
- Proposer des interventions et des ressources appropriées.



Si votre enfant a besoin de cette aide, vous devrez l'autoriser en signant un formulaire à cet effet. Un suivi est toujours fait auprès des parents. Le service sera offert par Nicole Devault.

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'INTERVENTION :

Le plan d'intervention est un outil de planification qui permet de mieux répondre aux besoins d'un enfant en difficulté d'apprentissage et/ou de comportement. Il suppose une étroite collaboration entre l'élève, les parents et tous les intervenants de l'école.

Pourquoi un plan d'intervention ?

- Pour faire le point sur la situation problématique ;
- Pour adapter les interventions aux besoins des jeunes ;
- Pour favoriser la complicité et la concertation école-famille.

Généralement, ce sont les parents ou les enseignants qui signalent une situation problématique. Les parents, l'enseignant et la direction discutent du problème. C'est à la direction que revient la décision d'ouvrir un plan d'intervention, de fixer une date de rencontre, de convoquer les personnes concernées et d'assurer un suivi. Lors d'un plan d'intervention:

- On étudie la situation ;
- On formule des objectifs et on identifie des moyens ;
- On répartit les responsabilités.

ORTHOPHONIE:

Alors que les enfants sont au préscolaire, un dépistage est fait par l'orthophoniste du centre de services. Lorsqu'un enfant présente des difficultés de langage, l'école en informe rapidement les parents et un suivi pour chaque élève ciblé est par la suite assuré. L'orthophoniste, Laurence Naud-Denis, évalue l'enfant et détermine les notions qui doivent être travaillées. Pour certaines situations, un support est apporté aux parents et il y a référence à un centre spécialisé. L'orthophoniste fait le suivi auprès des élèves du préscolaire 5 ans et du 1^{er} cycle.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE :

L'école bénéficie des services d'une infirmière, Caroline Chantal (en remplacement de Cynthia Tessier), rattachée au Centre de Santé de Portneuf et qui œuvre en étroite collaboration avec le personnel de l'école. Son rôle comprend les activités suivantes : **prévention** des maladies et **promotion** de la santé par une éducation et un programme défini. Ce service de santé ne traite pas les maladies et n'est pas autorisé à distribuer des médicaments. La santé quotidienne de l'enfant demeure la responsabilité de ses parents.

Si votre enfant a un problème de santé, il est important de prévenir l'école. Les parents doivent obligatoirement avertir l'école lorsque leur enfant est atteint d'une maladie contagieuse. Cela nous permet d'en informer les parents d'élèves qui ont été en contact avec votre enfant et d'éviter de propager la maladie.



MALADIES CONTAGIEUSES

Lorsque votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, **il est très important** d'en informer le secrétariat de votre école et de **préciser la nature de la maladie ou des symptômes**. Ces informations demeurent évidemment **confidentielles** mais celles-ci sont essentielles afin qu'une lettre de l'infirmière puisse être rapidement transmise aux élèves de la classe mais aussi aux personnes à risque de complications graves (personnes dont le système immunitaire est déficient, par exemple). Ceux-ci vous en seront reconnaissants! Également, il est important de vous rappeler de bien **respecter les délais avant de retourner votre enfant à l'école** s'il a été malade afin de s'assurer que celui-ci n'est plus contagieux à son retour en classe (ces détails sont mentionnés sur la lettre aux parents). Par exemple, un enfant qui présente des symptômes de **gastro-entérite** ne doit revenir en classe que **24 heures après la fin de ses symptômes**. **À titre d'exemple :** et un enfant qui a un diagnostic de streptocoque ne doit revenir que 24 heures après le début du traitement antibiotique.

Enfin, n'oubliez pas de rappeler à vos enfants que le simple lavage des mains et le fait de toujours tousser dans le pli du coude sont des moyens simples et efficaces de limiter la contagion!

SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE



Le service de garde « de la Gardinelle » répond aux besoins des familles de notre communauté. C'est un service de garde pour les élèves de 4 ans à la 6^e année qui fréquentent l'école et qui est ouvert les jours de classe et durant les journées pédagogiques. Les heures d'ouverture sont les suivantes :

Le matin :	7h à 8h
Le midi :	11h15-12h31
Après l'école :	15h05-17h30

Tous les parents utilisateurs reçoivent en début d'année les règles de régie interne qui expliquent en détail le fonctionnement du service.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Guylaine Rivard, responsable du service de garde : 418-277-2160 poste 2041 et grivard@cssportneuf.gouv.qc.ca

IMPORTANT

Lorsque votre enfant est absent ou qu'il y a un changement à l'horaire (l'endroit où votre enfant va sur l'heure du dîner ou après l'école) **vous devez aviser le service de garde en laissant un message sur la boîte vocale au 418-277-2160 poste 2041 ou par courriel à l'adresse suivante :**

grivard@cssportneuf.gouv.qc.ca

Lorsque c'est possible, nous vous suggérons d'envoyer également un message à l'enseignant pour rassurer votre enfant. **Merci de votre habituelle collaboration!**

DOSSIER DE VOTRE ENFANT

Il est de votre responsabilité d'informer l'école si les informations que nous avons concernant votre enfant changent au cours de l'année scolaire. Il est important de communiquer au secrétariat les changements concernant les numéros de téléphone, les personnes à rejoindre en cas d'urgence, l'endroit où votre enfant se fait garder le midi et le soir, etc.

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez également communiquer ces informations à la responsable.

DROIT DE RECOURS

Si toutefois vous êtes en désaccord avec une décision qui concerne votre enfant, vous pouvez nous en faire part sans crainte! Si la décision relève de l'enseignant, communiquez d'abord avec lui et exprimez votre point de vue. Si votre désaccord persiste ou si la décision relève de la direction de l'école, n'hésitez pas non plus à exprimer votre opinion.

S'il arrive que vous soyez encore insatisfait après ces démarches, vous pouvez communiquer avec la secrétaire générale du Centre de services scolaire de Portneuf, madame Marie-Claude Gignac, en téléphonant au 418-285-2600 poste 5027. Elle étudiera la situation et pourra vous guider objectivement.

C'est votre droit!



HORAIRE DES SPÉCIALISTES 2025-2026

	jr 1	jr 2	jr 3	jr 4	jr 5	jr 6	jr 7	jr 8	jr 9
Musique		5 ^e -6 ^e 12h36 à 13h30 3 ^e -4 ^e 14h11 à 15h05		5 ^e -6 ^e 12h36 à 13h30 1 ^{re} -2 ^e 14h11 à 15h05			3 ^e -4 ^e 12h36 à 13h30 4 ^e -5 ^e 14h11 à 15h05		1 ^{re} -2 ^e 12h36 à 13h30 4 ^e -5 ^e 14h11 à 15h05
Anglais		3 ^e -4 ^e 8h00 à 8h54 4 ^e -5 ^e 9h07 à 10h01 1 ^{re} -2 ^e 10h21 à 11h15				4 ^e -5 ^e 12h36 à 13h30 3 ^e -4 ^e 14h11 à 15h05			4 ^e -5 ^e 8h00 à 8h54 3 ^e -4 ^e 9h07 à 10h01 1 ^{re} -2 ^e 10h21 à 11h15
Éduc. physique et à la santé	5 ^e -6 ^e 9h07 à 10h01 4 ^e -5 ^e 10h21 à 11h15 3 ^e -4 ^e 12h36 à 13h30 1 ^{re} -2 ^e 14h11 à 15h05	Présc. 4-5 ans 8h à 8h54 Présc. 5 ans 9h07 à 10h01 4 ^e -5 ^e 10h21 à 11h15 1 ^{re} -2 ^e 12h36 à 13h30 5 ^e -6 ^e 14h11 à 15h05		Présc. 4-5 ans 8h à 8h54 4 ^e -5 ^e 9h07 à 10h01 3 ^e -4 ^e 10h21 à 11h15 1 ^{re} -2 ^e 12h36 à 13h30 Présc. 5 ans 14h11 à 15h05			Éduc. 1 ^{re} -2 ^e 9h07 à 10h01 5 ^e -6 ^e 10h21 à 11h15 4 ^e -5 ^e 12h36 à 13h30 3 ^e -4 ^e 14h11 à 15h05	Présc. 4-5 ans 8h à 8h54 Présc. 5 ans 9h07 à 10h01 3 ^e -4 ^e 10h21 à 11h15 5 ^e -6 ^e 12h36 à 13h30 1 ^{re} -2 ^e 14h11 à 15h05	
Psychomotricité Prés. 5 ans Prés. 4-5 ans	Présc. 4-5 ans 8h à 8h54		Présc. 5 ans 8h à 8h54		Présc. 4-5 ans 8h à 8h54 Présc. 5 ans 9h07 à 10h01		Présc. 4-5 ans 8h à 8h54		Présc. 5 ans 8h à 8h54

Calendrier scolaire 2025-2026

Formation générale des jeunes



Juillet 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août 2025						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre 2025						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre 2025						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Janvier 2026						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril 2026						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai 2026						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin 2026						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

LÉGENDE

- Congé pour tout le personnel
- Congé pour les élèves et le personnel enseignant
- Journée pédagogique
- Journée pédagogique flottante
- Activité pour les membres du personnel
- Soirée hommage pour nos employés 15, 25 ans et retraités

Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant: 1er mai, 24 avril et 29 mai.

Début des cours pour les élèves : 27 août 2025
Fin des cours pour les élèves : 19 juin 2026

Centre de services scolaires de Portneuf
Québec

Objet : Précisions concernant l'assurance responsabilité civile du Centre de services scolaire de Portneuf

Chers parents,

À titre informatif, nous souhaitons vous apporter certaines précisions au sujet de l'assurance responsabilité civile du Centre de services scolaire de Portneuf.

Cette assurance prévoit une indemnisation à l'intention des parents uniquement dans les situations où un accident survenu relève de la responsabilité de l'école ou du Centre de services scolaire.

À l'inverse, si l'accident ne résulte pas d'une faute imputable à l'école ou au Centre de services scolaire, les frais liés aux soins médicaux et paramédicaux, incluant les frais d'ambulance, demeureront à la charge du parent (exemples : bris de lunettes, soins dentaires, etc.).

Nous recommandons donc aux parents de souscrire, si ce n'est pas déjà fait, à une assurance personnelle offrant une protection financière en cas d'accident.

Pour toute question ou information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le Secrétariat général au 418 285-2600, poste 5027.

Veillez agréer, chers parents, nos salutations distinguées



Marie-Claude Gignac

Directrice du secrétariat général, des archives et du traitement des plaintes

Centre de services scolaire de Portneuf
310, rue de l'Église
Donnacona (Québec) G3M 1Z8